

Image not found or type unknown



## Achat de l'un des membres d'un couple

Par **PJP243340**, le **23/07/2016** à **14:11**

Marié sans contrat,c.a.d. sous le régime de la communauté réduite aux acquets,mon épouse handicapée ne pouvant se déplacer,puis-je acheter un appartement de rapport seul,en mon nom propre avec de l'argent de mon PEL,et de mon CCP.

Par **youris**, le **23/07/2016** à **14:33**

bonjour,  
dans le régime légal, les gains et salaires sont des biens communs donc si votre PEL et votre ccp sont alimentés par vos salaires, ces fonds appartiennent à la communauté.  
avez-vous l'intention de faire un crédit pour cette acquisition ?  
salutations